

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20241016-DLB31_16102024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2024

NOMENCLATURE : 7.5

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2024

POLITIQUE JEUNESSE
CREATION DE BOURSE DE SOUTIEN
A L'INITIATIVE JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur Chérif OUDJANI

Consciente de l'importance d'aider les jeunes à concrétiser des projets, la municipalité souhaite donc instaurer une bourse de soutien à l'initiative jeunesse (SIJ). Ce dispositif a pour objectif de financer les projets portés par des jeunes, en les accompagnant dans la réalisation de leurs idées au sein du territoire. Il vise à encourager leur implication dans la vie locale et à favoriser l'émergence de projets innovants, qu'ils soient culturels, sociaux, sportifs ou environnementaux.

Il sera également demandé aux jeunes de s'engager à autofinancer leur projet à hauteur de 20 %, soit par des actions (ventes, événements, etc.), soit par du sponsoring. Cet autofinancement renforcera leur implication dans la réalisation de leur projet.

Afin de promouvoir le travail d'équipe, il est prévu que les projets portés par un minimum de deux jeunes Lensoises ou Lensois bénéficieront d'une bourse plus élevée. Cette mesure vise à encourager la collaboration entre les jeunes, à partager les responsabilités et à enrichir les projets grâce à la diversité des idées et des compétences.

Les projets collaboratifs pourront recevoir une aide financière bonifiée selon le tableau suivant :

Nombre de porteurs	Subvention maximum
Projet porté par 1 jeune lensois	500 €
Projet porté par 2 jeunes Lensois	650 €
Projet porté par au minimum 3 jeunes Lensois	850 €

Le nombre de bénéficiaires sera limité chaque année par le montant des crédits votés pour la mise en œuvre du dispositif. Les bourses seront allouées aux projets après une étude par un comité de sélection composé de représentants de la municipalité et d'acteurs locaux, ce comité de sélection se réservant le droit d'attribuer des subventions inférieures aux sommes prévues dans le tableau ci-dessus.

La bourse sera attribuée en deux versements :

- 80 % à la validation du projet par le comité de sélection.
- 20 % à la réalisation effective du projet, après présentation d'un rapport d'activité validé par l'association encadrant le groupe de jeunes ou le jeune concerné en cas de projet individuel.

Il est précisé que les jeunes dont les projets ne remplissent pas les critères de recevabilité du dispositif tels que repris ci-dessous seront orientés vers d'autres dispositifs existants par les services de la ville, afin de les aider à concrétiser leurs idées.

Il vous est par conséquent proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre du dispositif de bourse soutien à l'initiative jeunesse à destination des jeunes de 16 à 25 ans dans les conditions de la présente délibération, à compter de 2024.
- D'imputer les dépenses et recettes au budget de la ville de Lens.

Les Commissions Finances et Services à la Population ont émis des avis favorables.

→ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,



Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,



Sophie JACKOWSKI

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 17 OCTOBRE 2024

=====

SEANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 09 octobre 2024.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, MM. GHEYSSENS, CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION, VAIRON, MASSET, MM. HOJNATZKI, LEFEBVRE, Mmes BRAET, JACKOWSKI, Mmes LEROY, LAUWERS, MM. PACH, CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme CORRE ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, M. REAL ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme GLEMBA ayant donné pouvoir à Mme MAZEREUW, M. LOURDEL ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. NYCZ ayant donné pouvoir à M. OUDJANI, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etait absent : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame JACKOWSKI, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.